

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.01.99	Date de révision	Date de mise en application 01.01.99
1. Dénomination de la fonction Collaborateur/collaboratrice scientifique universitaire 3		Code fonction 2.06.018	
2. But de la fonction <u>En plus du but de collaborateur scientifique universitaire 2</u> Etudier et concevoir des équipements ou systèmes complexes hautement spécialisés. Conduire des projets de recherche en matière de nouvelles techniques analytiques, de mesures ou de tout autre moyen d'expérimentation. Assumer une partie de la formation pratique dispensée par le secteur d'activité.			
3. Description de la fonction <u>En plus des tâches de collaborateur/trice scientifique universitaire 2 qui seront assumées avec une très large autonomie,</u> la fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la conception, la recherche et le développement de solutions permettant de répondre aux exigences très poussées de la recherche de pointe ; - l'élaboration des principes généraux des nouveaux appareillages et de leur cahier des charges; - le développement des bases scientifiques et mathématiques nécessaires; - la compréhension, l'évaluation de nouvelles techniques et le suivi de leur évolution pour répondre aux besoins concrets; - l'élaboration d'hypothèses et la mise au point de méthodes originales pour leur expérimentation; - la planification et la direction des expériences choisies ainsi que l'exécution personnelle de tâches technico-scientifiques selon les nécessités de l'enseignement et de la recherche; - l'apport d'une expérience particulièrement approfondie dans le domaine spécifique de recherche contribuant à la performance du laboratoire; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction Formation post-universitaire spécifique et une expérience ouverte au pluralisme de la recherche.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	D	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	17	57	5	59	Total 196